

Bilan pour le Protocole pré-électoral SOPRA- STERIA

En préambule, nous souhaitons rappeler que FO ne fut pas signataire de la position commune du 9 avril 2008 relative à la représentativité des syndicats, position commune qui a donné lieu à la loi du 20 août 2008 comme vous le savez.

En effet, FO refusait, **et refuse toujours**, l'idée de faire reposer la représentativité syndicale sur un critère d'audience électorale dont la source se situe au niveau des instances représentatives du personnel, et donc au niveau de l'entreprise. FO était en revanche favorable à ce que ce critère électoral soit basé à un niveau national dans le cadre des élections prud'homale.

Ceci dit, la loi est la loi ! Autrement dit, nous avons toujours tenu à ce que les élections aient lieu le plus rapide possible au sein de SopraSteria. Aussi, nous avons impérativement respecté la procédure prévue à cet effet ! Ajoutons que nous sommes particulièrement **attachés à ce que le renouvellement des instances se fasse régulièrement**, et ce, afin que ces dernières reflètent le plus fidèlement possible la volonté des salariés.

Ceux qui ont voulu la loi de 2008 doivent aujourd'hui en faire application, du moins s'ils veulent être **cohérents** avec eux-mêmes et **responsables** devant la nécessité d'organiser les élections dans les meilleurs délais !

Pendant presque 1 an et demi, se sont tenu des réunions pour négocier le Protocole pré-électoral pendant lesquelles est intervenu la décision de la DIRECCTE quant aux périmètres pour le découpage électoral de l'ensemble des comités d'entreprise (CE) et des établissements (DP), pour l'entreprise et les filiales composant l'unité économique et sociale (UES). Sopra Steria Group, Sopra Banking Software, Sopra Infrastructure & Security Services, Axway, Sopra HR Software et BEAMAP.

Nous avons assisté régulièrement à une volonté pour certains des présents de retarder le plus possible les élections avec une volonté de pourrir systématiquement les débats.

FO a rappelé à plusieurs reprises les carences de représentant du personnel dans les filiale (I2S et Beamap) ainsi qu'un état d'inquiétude récurant de salariés nous remontant leurs difficultés quotidiennes au travail.

Quelle perspective avons-nous d'aboutir à un accord dans un avenir proche, et ce, en ayant traité qualitativement l'ensemble des sujets ? Au rythme où sont allé les choses, **très peu malheureusement !**

C'est pourquoi, il est important pour notre organisation de faire aujourd'hui un premier bilan de cette négociation du (PAP). Cette dernière était en cours depuis février 2015, la question qui se pose est celle de savoir où nous en sommes aujourd'hui ? Pour rappel :

Lors des premiers mois, un début de discussions sur le découpage des instances a eu lieu.

La décision de la DIRECCTE (périmètres fixés pour les CET et les DP) est intervenue ensuite lors de l'été 2015.

Précisons qu'à cet égard, FO, non seulement ne conteste pas cette décision, mais compte tenu de notre contexte professionnel, la revendique ! au vu de comportement et de l'histoire quant à une gestion de ce qui a été où certain auraient une tendance à confondre CE avec petites baronnies.

Depuis le début, nous avons débattu sur le nombre de collègues qu'il faudrait mettre en place. FO a toujours été favorable à ce que deux collègues soient instaurés, ces derniers étant représentatifs des classifications des emplois de l'entreprise.

FO a toutefois pris ses responsabilités, c'est pourquoi nous avons annoncé, et démontré, que nous n'en ferions pas un motif de blocage !

Hors à cet égard une majorité des organisations présente à la table des négociations, avaient indiqué une position favorable afin d'avancer pour éviter les aberrations qui consiste à avoir des catégories de salarié ne pouvant être représenté dans le cas où l'on se retrouvait avec 3 collègues pour certaines filiales.

Et pour ne pas bloquer les négociations, nous avons indiqué que nous serions favorables, à ce que cet aspect soit inscrit dans un relevé de décision que nous signerions. Chose que nous avons fait comme nous nous y étions engagé, Alors que d'autre OS présente indiquant qu'elles signeraient ce relevé de décision ne sont pas déplacé lors de l'ouverture à la signature.

Nous avons débattu des listes nominatives des personnes éligibles et électeurs. Sur ce point encore, FO reste attachée à la législation et à la jurisprudence : les salariés exerçant un certain pouvoir de direction (*notamment les salariés détenant une délégation particulière d'autorité établie par écrit...*) ne doivent pas pouvoir être éligibles et électeurs.

Un Protocol pré-électoral est le b.a.ba du travail des organisations syndicales, il est normalement maîtrisé par les négociateurs, c'est pourquoi il est généralement prévisible. L'objectif principal de toutes les parties devrait être de mettre tout en œuvre pour que le processus électoral aboutisse, juridiquement et fonctionnellement, à la plus grande fiabilité possible du Protocol pré-électoral et des élections elles-mêmes, lesquels devraient refléter fidèlement l'expression de la volonté **de l'ensemble des salariés**. Ainsi, lorsque les négociateurs sont authentiquement rompus à cet exercice, l'accord ne devrait, idéalement, souffrir d'aucune contestation !

Hors encore une fois, ce chemin est emprunté par certain ?

Nous craignons que la réponse soit actuellement négative ! Sur cet aspect, nous avons indiqué fortement que nous n'étions pas en campagne électorale, mais bien en négociation pour le déroulé du processus électoral. Il ne s'agit pas de confondre les rôles. Pour FO, le Protocol pré-électoral ne doit pas être politisé et être la tribune d'une campagne d'agitateurs prêts à en découdre pour empêcher le déroulement normal du processus électoral, les salariés méritent beaucoup mieux !

Enfin il y a un temps pour tout ! Quant FO sonne Vrai !

Pour couper court aux postures de certain qui ont de graves problèmes de mémoires, à FO nous ne signons pas n'importe quoi et ne racontons pas n'importe quoi non plus, à l'instar de ce que certain colportent en termes de calomnies et de

mensonges pour se mettre en avant en essayant de faire croire ainsi qu'il n'existerait pas d'autre façon de faire, que leurs façons.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler que FO a toujours veillé à l'intérêt des salariés avant tout, par l'action de nos militants et le montre encore au vu de l'actualité sociale. Sans parler de l'ensemble des dossiers et sujets traités dans l'entreprise afin de trouver des solutions de dignité afin de faire cesser des situations anormales.

Au vu des résultats obtenus de certains fanfaronneurs, l'histoire a montré une fois de plus que nous étions malheureusement dans le vrai, eu égard aux décisions qui ont été rendues par les tribunaux et entre autres le TGI de Chambéry.

Enfin FO à rappeler, que les représentants des OS sont censés représenter l'ensemble des salariés autour de la table des négociations présent et avenir dans le cadre d'un dialogue social, c'est pourquoi nous devons faire tout notre possible pour que les élections puissent se tenir dans les meilleures conditions. C'est notre responsabilité.

FO à cet effet, a signé le 1^{er} juin dernier le Protocole d'accord pré-électoral et a été la 1^{ère} organisation à le faire, permettant enfin de lancer le processus électoral dans l'intérêt des salariés avant tout.

Les élections à venir sont d'une importance capitale pour l'entreprise et les salariés et ce afin d'instaurer un dialogue avec des instances qui vous représentent réellement.

FO sera attentif à ce que tous les salariés puissent s'exprimer lors de ces élections.

Enfin nous considérons que le vote électronique dans une entreprise qui compte environ 18000 salariés en France, est tout simplement du bon sens. A condition que les modalités de l'accord qui l'encadre soit bien négociées permettent un accord digne de ce nom. Au sein de FO pour le secteur des services et du numérique, nous revendiquons cet évidence depuis longtemps déjà.

Les modalités d'organisation du vote actuel ne permettent pas pour des raisons évidentes de faciliter l'acte de vote. Et nous ne parlons pas du coût que cela représente.

Comme il l'a été indiqué dans un message de la direction générale, le 1^{er} tour aura lieu le 4 octobre et le 2^e tour le 8 novembre, si le quorum des 50% de suffrage exprimé n'est pas atteint lors du 1^{er} tour.

Alors soyez acteur de votre avenir allez voter.

L'équipe FO SopraSteria

Au sein de SopraSteria et de ses filiales, la décision prise par FO de continuer sur des bases saines était que certain des individus anciennement FO ne pouvaient en aucune manière continuer à prétendre représenter les salariés de par leur comportement et être présent sur les listes FO de par les méthodes utilisées entre autres pour des buts inavoués. Nous avons informé l'ensemble de nos adhérents sur ces sujets en leur communiquant les éléments constitutifs à cette décision.